




La discrimination lors de la recherche de logement

Un ou une propriétaire ne peut pas refuser de me louer un logement pour les raisons suivantes :

-  Âge
-  Sexe
-  Orientation sexuelle
-  Identité ou expression de genre
-  Origine ethnique ou nationale
-  « Race »
-  Couleur de peau
-  Langue ou accent
-  Condition sociale (aide sociale, chômage, sans-emploi, etc.)
-  Situation de handicap ou moyen pour y pallier (ex : un fauteuil roulant ou un animal d'assistance ou un fauteuil roulant)
-  État civil (célibataire, monoparental, en couple, marié, etc.)
-  Grossesse actuelle ou désirée
-  Croyances ou pratiques religieuses
-  Convictions politique

Si je pense être victime de discrimination :

- 1- Je visite le logement avec une autre personne, elle pourra être témoin en cas de problème.
- 2- Si le ou la propriétaire refuse de me louer le logement, je lui demande pourquoi, par écrit si possible.
- 3- Je garde toutes les preuves verbales ou écrites (ex : messages sur le répondeur, courriels)
- 4- Je peux porter plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse par courriel au plainte@cdpdj.qc.ca ou par téléphone au 1 800 361-6477 (sans frais).